



## Que puis je attendre pour la suite ?

Par **maguibol**, le **04/12/2013** à **07:49**

[fluo]bonjour[/fluo]

je travaille en contractuelle depuis 2011 pour la mairie de ma ville. j'ai passée un cap petite enfance a leur demande car ils m'ont promis un cdi dans une école maternelle ou je travaille actuellement. La dame qui était à ma place avant doit passer en conseil des médecin pour inaptitude car elle ne peut plus travailler. Ils m'ont dit que tant qu'elle n'était pas passée , le poste n'était pas vacant. Pourtant cette école a été fermée pendant 1 an car plus assez d'enfants et elle s'est réouverte en septembre. Mon contrat arrive à terme en février et plus rien. Y a t-il quelque chose que je puisse faire ou sont -ils dans leur droit ? Merci d'avance de votre réponse